



LA FERME DE CELIA
LE MOULIN DU BONHEUR

Ferme de CELIA
Le Moulin du Bonheur
Rue de la Ramée, 10
5660 Cul-des-Sarts

La Ferme de Celia « Le Moulin du Bonheur » Association sans but lucratif

5660 Couvin (Cul-des-Sarts) – rue de la Ramée, 10

Règlement d'ordre d'intérieur - ROI - Centre d'activités équestres : stages enfants.

Mise à jour 05 janvier 2025

1. Dénomination et coordonnées de l'ASBL

Numéro d'entreprise

BE 1006.410.632

Numéro de compte

BE78 0689 5173 1186

Nom complet

La Ferme De Celia « Le Moulin du Bonheur »

Adresse

Rue de la Ramée,10

5660 Cul des Sarts - Couvin

Création

26-02-2024

Activité principale

Activités de clubs équestres

Site internet : [La Ferme de Celia | médiation animale à couvin | Rue de la Ramée 10, Cul-des-Sarts Couvin, Belgium](#)

Personne de contact et responsable des stages : **Celia Legrand**

Email : legrand.celia446@gmail.com

Téléphone : **0479/58.03.02**

2. Description des activités et projet pédagogique

- **Atelier à la rencontre des animaux** : découverte des animaux dans leur milieu de vie, nourrissage, prendre de soin de l'animal, balade avec les poneys, jeux synthèse sur les animaux, éducation des chevaux...
- **Initiation à l'équitation au rythme de l'enfant**
- **Atelier éveil des sens** : activités sur les 5 sens, activité cueillette et culinaire, activité du toucher, parcours pieds nus...
- **Atelier prendre soin de l'animal** (confier un rôle précieux, responsabiliser l'enfant)
- **Atelier apaisement au contact des lapins**
- En fonction des saisons, des activités de **bricolage** et de **pâtisserie** sont également proposées au gré des envies, de la météo et du nombre de participants.

Les activités proposées sont ludiques, pédagogiques et créatives. Elles sont adaptées en fonction des enfants. Nous parcourons plusieurs axes dont :

- **la motricité et psychomotricité** : équilibre, latéralisation, schéma corporel, organisation spatio-temporelle, coordination, adéquation geste/parole...
- **le sensoriel** : stimuler les 5 sens
- **le cognitif** : structurer les étapes d'une activité, développer l'attention, élaboration des apprentissages, mémorisation...
- **les fonctions sociales et relationnelles** : s'exprimer, communiquer, respect de l'autre...
- **le bien-être affectif et psychologique** : se valoriser, sentiment de compétence, confiance en soi, gérer ses émotions...
- **l'autonomie et autonomisation** : travailler l'hygiène, le soin de soi, responsabilisation...

3. Conditions de participation aux stages et aux activités parascolaires

Les stages sont organisés dans les infrastructures de l'ASBL pendant les vacances scolaires et s'adressent aux enfants âgés de 2 ans à 14 ans.

L'ASBL se veut inclusive, les enfants porteurs d'handicap de type 1 (retard mental léger) ou du type 3 ayant des troubles de comportement sont accueillis après discussion avec les parents ou responsables légaux.

Etant donné le contact avec les animaux, il est conseillé que les enfants soient en ordre de vaccination, principalement le tétanos (consulter votre médecin pour de plus amples informations à ce sujet). Nous demandons aux parents ou responsables de remplir un questionnaire médical succinct qui permet de recueillir toute information du type allergies et n° du médecin traitant. Ceci a pour but d'adapter les ateliers, connaître les risques alimentaires de l'enfant et nous permettrait de réagir immédiatement en cas d'urgence éventuelle.

Les stages de demi-jour sont organisés pour les enfants de moins de 4 ans. Ceux-ci devront être accompagnés d'un adulte. Ceci a pour but de rassurer l'enfant en bas âge et de sécuriser la séance tout en créant des liens de complicités et privilégiés entre l'enfant et son parent. Toute dérogation à cette règle devra être demandée au préalable pour la bonne organisation des stages et éviter de mettre la responsable devant le fait accompli.

Les stages d'une journée entière sont réservés aux enfants à partir de 4 ans. Pour la bonne organisation des stages d'une journée, les parents ne sont pas invités à rester dans les lieux. Toute demande exceptionnelle devra être acceptée par la responsable.

La responsable peut accepter des enfants plus petits (min 3 ans) à la condition qu'ils puissent suivre l'ensemble des activités organisées pendant la journée.

Nous rappelons, qu'il n'est pas possible d'organiser des siestes dans l'infrastructure de l'ASBL. De plus pour leur bien-être, les enfants doivent être propres et autonomes.

Horaires des stages – dates à suivre sur les réseaux

Journées entières : de 9h à 17h (Possibilité de garderie à partir de 8h30)

Demi-journées : de 10h à 12h ou de 14h à 16h

Il est préférable d'arriver 10 minutes avant le début des activités, afin que l'enfant puisse déposer son sac dans le local des activités, changer ses chaussures, ... et avoir le temps de prendre ses marques avant de commencer les séances. L'enfant devra être accompagné de son parent (ou responsable légal) à l'intérieur des lieux. Ça sera l'occasion de faire connaissance avec la responsable et de finaliser la partie administrative.

Pour des raisons de sécurité, l'enfant ne pourra quitter les lieux qu'à la fin des activités avec la personne désignée par les parents. Tout changement devra être communiqué à la responsable, idéalement de vive voix avant le début de la séance ou par SMS (pas de message par email ou WhatsApp pendant le déroulement des stages car pas de connexion dans les prairies).

4. Pauses, Repas et tenue vestimentaire

Des pauses sont prévues régulièrement pour s'hydrater, prendre les collations (matin et après-midi) et pour le repas de midi. Les toilettes sont accessibles facilement et les encadrant.e.s prennent soin de rappeler régulièrement aux enfants de faire des pauses 'pipi' et de se laver les mains avant les repas. Des linguettes peuvent aussi être utilisées lors des balades extérieures.

Les enfants devront apporter un repas pour midi, une boisson (une gourde de préférence), une ou deux collations. Une collation est également prévue par la Ferme.

Un frigo est disponible en cas de fortes chaleurs. Pensez aux repas faciles pour vos enfants, style sandwiches, tartines, - évitez si possible les repas à réchauffer.

Pour monter sur les chevaux, les enfants devront idéalement porter des pantalons longs du type d'équitation/jeans/training ainsi que des

bottes ou chaussures de marche et des longues chaussettes. Les sandales sont à proscrire.

Une tenue de rechange est recommandée : pantalon de rechange, t-shirt, pull, et des baskets (pour accéder à la salle d'activités). Selon la météo ou les saisons, pensez à une casquette et crème solaire ou à un K-way.

En cas de fortes températures, prévoyez un short pour les activités non montées. Pendant les saisons d'hiver, pensez aux gants, bonnets et écharpes.

5. Assurances

L'ASBL a souscrit à une assurance en responsabilité civile et dommage corporels couvrant les activités générales y compris les initiations à l'équitation à pied ou tenus.

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts matériels d'objet appartenant aux enfants. Ce type d'incident peut être couvert par votre assurance familiale. Ne laissez aucun objet de valeur à vos enfants. En aucun cas, L'ASBL ne pourra être tenu pour responsable de tels actes.

Remarque importante :

Comme c'est le cas pour les cours d'équitation, les stages d'équitation pour semi-confirmés (càd monture effective non tenue des poneys ou chevaux), les cavaliers devront obligatoirement souscrire à une assurance individuelle délivrée par la LEWB (Ligue Equestre Wallonie Bruxelles) qui en fixe le montant et les modalités. Voici les liens utiles de la LEWB pour plus d'information.

<http://www.lewb.be/services/assurances/assurances-pour-cavaliers>
Tarifs LEWB | Ligue Equestre Wallonie Bruxelles

Afin de vous aider, nous pouvons nous charger des formalités. Le prix de l'assurance pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 est de 30€.

Nous ne sommes pas responsables des modifications apportées par la LEWB. Pour toute question éventuelle vous pouvez contacter la ligue au 083/234070.

Il est de la responsabilité des parents d'inscrire leur enfant afin qu'il soit couvert par l'assurance pour toutes ses activités équestres organisés par les clubs reconnus par la ligue équestre.

6. Devenir membre de l'ASBL

Afin de pouvoir bénéficier des services de l'ASBL, une cotisation de 30€/an par famille sera demandée à partir du 1^{er} janvier 2025.

Par cette inscription vous devenez membre adhérent de l'ASBL et vous profitez de réductions des tarifs (voir point 10).

7. Encadrement

Celia Legrand est l'encadrante principale et fait appel à des encadrant.e.s supplémentaires pour les grands groupes d'enfants et en fonction des activités proposées. Les encadrant.e.s sont les autres membres effectifs de l'ASBL, des bénévoles, des stagiaires ou étudiants. Ces personnes sont compétentes dans la gestion des chevaux et/ l'accompagnement des enfants.

Comme indiqué au point 3, pour les activités proposées aux plus petits, il est vivement conseillé qu'un adulte soit présent afin de rassurer l'enfant et créer des moments de complicités au contact des shetland (ou poneys).

8. Modalités d'inscription et paiement

Les inscriptions se font uniquement par email à l'adresse suivante : legrand.celia446@gmail.com

Nous restons disponibles par téléphone au **0479/58.03.02** pour toutes questions, demandes ou aides particulières.

Les informations et calendriers concernant les stages sont régulièrement diffusés via Facebook [La Ferme de Celia "La Ramée" | Couvin | Facebook](#)

Les stages sont proposés par jour ou demi-jour pendant les vacances scolaires, sans obligation d'inscription à la semaine. Cela vous permet de moduler les journées selon vos disponibilités et au gré de votre enfant.

Tarifs : le montant d'un stage s'élève à 15€ par enfant et par jour pour la demi-journée et de 30€ par enfant et par jour pour la journée entière.

Les prix comprennent l'encadrement des enfants, l'assurance RC et le matériel utilisé lors des stages.

Le montant doit être versé sur le compte BE38 0689 4752 9672, de préférence 3 jours avant la date du stage.

En inscrivant votre enfant aux stages ou aux activités de l'ASBL, vous acceptez les conditions générales du règlement d'ordre d'intérieur de La Ferme de Celia « Le Moulin du Bonheur » et vous vous engagez à les respecter.

9. Annulation et remboursement

Toute absence/annulation doit être signalée au minimum 24h à l'avance. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation tardive. Toutefois, en cas de maladie de l'enfant (certificat médical joint à la notification), le montant versé pourra être utilisé lors d'une prochaine inscription (valable max 3 mois).

10. Réductions

a) Réductions pour les membres de l'ASBL

1. Réductions familles

Si vous êtes membre adhérent de l'ASBL (voir point 6), une réduction de 10% pour les fratries inscrites au même stage par jour sera appliquée pour le 2ème enfant et suivants.

2. Réductions stages multiples

Pour les membres adhérents de l'ASBL, si un enfant est inscrit à 5 jours de stages de la même saison, il a droit à une réduction de 10%, par exemple, 5 jours de stages en journée entière pendant les congés d'automne = 135€ au lieu de 150€. Dans ce cas, la réduction famille ne s'applique pas.

Par saison, on entend : Congés d'automne – Congés d'hiver – Congés de Détente – Congés de Printemps – Vacances d'été

3. Réduction de 10% pour les activités en famille comme Poney en Famille, Saint Nicolas, Chasse aux œufs... événements à suivre sur les réseaux de l'ASBL.

b) Ecoles ou Associations

Des tarifs de groupe sont applicables pour les écoles ou associations. Les modalités et détails peuvent être discutés avec l'encadrante principale de l'ASBL par email ou par téléphone.

11. Maladies – Santé

Afin de protéger la collectivité, l'ASBL ne pourra pas accepter les enfants atteints d'une maladie infectieuse /contagieuse (température, gastro-entérite, diarrhée, varicelle, scarlatine, etc.). Nous comptons sur la vigilance de chacun.

Les encadrant.e.s de l'ASBL ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants.

Néanmoins, les encadrant.e.s de l'ASBL pourront prodiguer les premiers soins en cas de petites blessures du type griffes, genoux écorchés, piqûres d'insectes (voir point 12).

La fiche santé doit être remplie lors de l'inscription. Les parents doivent informer l'encadrante principale de l'ASBL de tout problème médical ou problème de développement de l'enfant. Ces informations nous permettront d'adapter nos activités aux besoins et caractéristiques de l'enfant.

12. Sécurité

Une trousse de secours contenant les produits de base est disponible dans la salle d'activités de l'ASBL. Celia Legrand détient un brevet de secouriste et est qualifiée pour donner les premiers soins en cas de blessures légères.

En cas de circonstances exceptionnelles ou contraintes météorologiques extrêmes, la responsable de l'ASBL peut décider de suspendre les activités pour assurer la sécurité de tous les participants.

Il est interdit de fumer dans les infrastructures que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

Le port de la bombe est obligatoire lorsque les enfants montent sur les poneys/shetlands ou chevaux (des bombes sont mises à disposition par l'ASBL).

Les règles de sécurité seront expliquées aux enfants et aux parents présents dès le début des séances et sont répétées régulièrement aux enfants afin que cela devienne des réflexes (ne pas crier, ne pas courir ou faire des gestes brusques près des chevaux, ne pas se positionner derrière le cheval ou passer derrière sans l'autorisation d'un adulte, ne pas se mettre à genoux, ne pas sauter...).

La violence envers les autres participants ou les animaux n'est pas tolérée.

Des caméras sont placées dans les infrastructures : écuries et prairies afin de surveiller les chevaux en cas d'absence de longues durées. Les images ne sont pas diffusées en dehors des lieux.

13. Coordonnées – Informations RGPD

Lors de l'inscription nous vous demandons de nous communiquer :

- le nom et prénom de l'enfant
- sa date de naissance
- son adresse complète
- le nom des parents
- un numéro de GSM et email
- le nom et n° de tél du médecin traitant

Ces informations seront disponibles dans le dossier de l'ASBL et accessibles aux encadrant.e.s en cas de problème ou urgence.

Nous enregistrons vos données personnelles uniquement afin d'assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de vos inscriptions. Nous nous engageons à utiliser ces données strictement dans le cadre des activités d'ASBL. Aucun échange de données n'est réalisé en dehors des besoins administratifs de l'ASBL, tels que les attestations, fiches fiscales...

De même, les coordonnées des cavaliers réguliers de l'ASBL peuvent être communiqués à la LEWB pour les besoins des assurances.

14. Droit à l'image

Pendant les stages, les enfants peuvent être photographiés ou filmés à des fins pédagogiques et ludiques. Les photos sont partagées avec les parents qui peuvent ainsi suivre les activités de leur enfant. Lors de l'inscription, nous vous demandons de confirmer si vous autorisez ou non la publication de ces photos sur notre page Facebook ou le site internet de la Ferme de Celia. Si pas, les visages seront cachés.

15. Attestations

Les demandes d'attestation pour les mutualités ou employeur peuvent être demandées à la responsable de l'ASBL.

L'attestation fiscale est établie par année civile. L'attestation reprend tous les stages et les activités parascolaires effectués par votre enfant.

Attention à partir de 2024, une fiche 281.86 sera établie par l'ASBL de manière électronique, cette fiche sera sur Myminf – voici les informations à nous transmettre afin d'établir la fiche pour votre enfant.

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : .../.../.....

Rue : N° :

Code postal : Commune :